

## Droits et Libertés dans les Eglises et son Histoire de 1975 à 2009

- 1- Objectif(s), création, genèse et développement historique de votre groupe (pourquoi, quand, ou, fondé par qui ?)
- 2- Centres de gravité de votre travail (du point de vue contenu qu'au niveau organisationnel)
- 3- Coopération au sein du groupe (rencontres régulières, actions, rassemblements, échanges par Internet ?)
- 4- Publications, revues, livres
- 5- Adresses à contacter (site web, e-mail, nom, adresse, téléphone)
- 6- Contacts avec d'autres groupements (nationaux, internationaux intéressons plus particulièrement à des groupements dépassant le cadre de IMWAC et EN et aussi à ceux se situant hors de l'Europe)
- 7- Aides dont vous auriez besoin et difficultés auxquelles vous avez à faire face
- 8- Autres thèmes que vous jugez importants

### **1. Objectif(s), création, genèse et développement historique de votre groupe (pourquoi, quand, ou, fondé par qui ?)**

DLE est née, non d'une réaction à un acte autoritaire de la hiérarchie ou d'une rupture avec elle mais d'un projet pour l'Eglise . Notre activité ne dissocie pas la critique et la proposition.

En 1975, un petit groupe de dominicains français publie un *Manifeste de la liberté chrétienne*. En 1983, ils diffusent en France une *Charte des droits des catholiques dans l'Eglise* soumise par l'Association for the rights of Catholics in the Church, ARCC (USA), au débat international et rassemblent les réactions françaises. C'est en 1987, des contacts nés de ces travaux que, avec le soutien de *La Lettre*, revue mensuelle de l'éditeur *Temps présent*<sup>1</sup>, se forme à Paris pour organiser un forum sur les droits et libertés dans les Eglises un collectif, réseau où convergent des femmes et des hommes actifs dans diverses associations. Ce collectif -une cinquantaine de personnes parmi lesquelles des religieux (dominicains et jésuites)- a poursuivi sa route avec un statut d'association de fait.

En 1992, les exigences de durée, de visibilité et de relation conduisent à créer l'association déclarée (loi 1901) *Droits et libertés dans les Eglises*.

Article 2 des statuts: «*Le but de l'Association est de coordonner l'action de ses membres pour contribuer à créer en France et dans le monde un dynamisme favorable 1) au développement, au sein des Eglises chrétiennes, des procédures démocratiques, c'est à dire permettant la libre expression des individus et des groupes, et la participation du plus grand nombre aux tâches et aux décisions, 2) à la défense des droits et libertés des chrétiens et chrétiennes dans les Eglises* »

Ce texte met en relief l'attention portée aux institutions et au droit, auxquels le Concile n'avait rien changé et auxquels les catholiques français ne prêtent pas assez d'attention [v. plus loin]. Avec le

---

<sup>1</sup> . Ce groupe éditorial fait partie depuis ¾ de siècle de la mouvance chrétienne progressiste (au sens de l'anglais 'progressive') et 'libéraux' puis 'conciliaires')

théologien Christian Duquoc<sup>2</sup>, nous sommes convaincus que « *l'Eglise peut fort bien démocratiser son modèle de gouvernement sans porter atteinte à sa soumission à la Parole. Le débat ne porte pas sur la maîtrise de la Parole mais sur la gestion pratique de la convivialité chrétienne* »

Si nous écrivions aujourd'hui cet article de nos statuts, nous définirions sans doute nos buts en termes proches de ceux de la charte du RE/EN. D'autre part, le processus en cours de rapprochement avec l'association Femmes et Hommes en Eglise-Genre en christianisme (v. plus loin) nous conduit à réexaminer et à mettre à jour nos statuts respectifs. Nous devons tenir compte de la désaffection voire de l'hostilité que suscite l'Eglise catholique dans l'opinion publique et chez beaucoup de croyants qui disent : 'l'Evangile oui, l'Eglise non'. Nous en sommes à nous demander s'il faut rayer le mot Eglise -c'est à dire pour le grand public, une institution sexiste, autoritaire et qui exclut- et nous référer plus directement à Jésus et à l'évangile

L'histoire de DLE s'inscrit dans celle de l'affirmation par des chrétiens que les droits et libertés sont inaliénables où que ce soit et que la démocratie et l'Etat de droit en sont l'indispensable garantie. Ces droits et libertés établis dans nos société ne doivent pas s'arrêter aux portes de nos Eglises où le message libérateur de Jésus ne saurait être lettre morte. Nous voulons travailler à y promouvoir une culture du droit et de la démocratie et une opinion publique. Nous l'avons fait et nous le faisons d'abord en organisant des colloques et séminaires, de plus en plus souvent en collaboration avec d'autres associations.

Une des premières actions fut très naturellement l'élaboration et la publication en 1992 d'une *Déclaration des droits et libertés dans les Eglises*, un texte fondateur aux côtés du *Manifeste de la liberté chrétienne*, et qui est devenu en 1994 une *Déclaration européenne des droits et libertés dans l'Eglise catholique*, adoptée après 2 ans de débat par le Réseau européen Eglises et Libertés<sup>3</sup> [à l'époque *Eglise de liberté*]. Y sont énoncés les droits humains proclamés universellement<sup>4</sup> et les garanties institutionnelles, mais aussi les droits spécifiques des baptisés et des communautés.

Puis DLE a été ensuite motrice dans l'élaboration dans le cadre d'une coopération du RE/EN avec l'ARCC, auteur de l'initiative, d'une proposition de Constitution synodale et démocratique pour l'Eglise catholique (1999)<sup>5</sup>. Selon sa manière de se gouverner, l'Eglise témoigne ou non de l'Evangile. Nous n'ignorons pas l'indifférence des catholiques français, même d'orientation réformiste, aux réalités et enjeux institutionnels mais nous ne pouvons considérer comme secondaire la réforme constitutionnelle dont a besoin une Eglise 'à deux classes'<sup>6</sup> La constitution hiérarchique inscrite dans le code de droit canonique de 1983 n'est pas celle du peuple de Dieu.

### **De l'isolement au réseau**

Dle a pris une part active à l'organisation des grands (plusieurs milliers de personnes) rassemblements nationaux des années 1990<sup>7</sup>) pour le dialogue et les réformes dans l'Eglise catholique. DLE, en la personne de son principal fondateur, Jacques Chatagner, a été particulièrement motrice parmi les 13 associations qui, animées d'une commune volonté de passer du temps de la dispersion et du refus de structures communes à celui du réseau et du rassemblement

2 In La démocratie dans l'Eglise Légitimité, Modalités? Colloque DLE 20 janvier 1990, Paris, éd Temps présent

3 . [www.european-catholic-people.eu](http://www.european-catholic-people.eu)

4 . Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations-unies, 1948; Convention européenne des droits de l'homme et d's libertés fondamentales, 1950

5 . [www.european-catholic-people.eu](http://www.european-catholic-people.eu)

6 . Herbert Haag, Revue les réseaux des parvis, H-S n°18

7 . Rassemblement de la Chimie (Paris, 1989) qui a donné naissance à un premier comité de vigilance et d'initiative; Etats généraux de Saint Ouen, 1991, (banlieue parisienne)

des forces, fondent en 1999 la *Fédération des réseaux du parvis*<sup>8</sup>. Un tournant dans l'histoire du courant conciliaire français.

Dès l'origine, DLE recherche des liens au-delà des frontières nationales avec des associations poursuivant les mêmes buts: *Christenrechte in der Kirche*, Allemagne, le *Mouvement du 8 mai*, (Commission des droits humains), Pays-Bas, l'*Association for the rights of Catholics in the Church* (ARCC), Etats-Unis. C'est d'une rencontre à l'initiative de DLE lors d'une 'Manifestatie' annuelle du *Mouvement du 8 mai* que naquit en 1990 la *Conférence européenne des droits et libertés dans l'Eglise*<sup>9</sup> (CEDLE), devenue par fusion avec *Kirche im Aufbruch*, un réseau européen de langue allemande. Partie prenante dans le lancement en France de la Requête du peuple chrétien en 1996 et c'est tout naturellement que DLE s'est investie peu à peu au sein du *Mouvement international Nous sommes Eglise* (IMWAC)<sup>10</sup> aux côtés de *Demain l'Eglise* dont les membres ont rejoint DLE en 2009, ce qui nous a conduit à adhérer formellement à IMWAC.

## **2. Centres de gravité de votre travail (tant du point de vue contenu qu'au niveau organisationnel)**

### **Au niveau des contenus**

La politique romaine de retour à l'ordre ecclésial d'avant Vatican II nous a placés progressivement en situation d'opposition, résolument loyale et constructive.

Au fil des relations et solidarités tissées avec des associations de France, d'Europe et d'autres continents, nos objectifs et engagements se sont élargis à tous les aspects d'une réforme de l'Eglise catholique. Nous nous sommes à cet égard comme tous les catholiques conciliaires.

Le centre de gravité de notre travail s'est aussi progressivement déplacé vers le réseau européen Eglises et Libertés et vers IMWAC, cela résultant à la fois d'une option et du dynamisme européen et de l'élargissement continu de ces réseaux. Actuellement un membre de DLE assume le secrétariat général du RE et un autre en est un des quatre cosecrétaires.

Nous avons aussi lancé en 2005, à l'occasion de la rencontre annuelle du RE/EN, une recherche spirituelle libérée des tutelles religieuses (interreligieuse, interconvictionnelle, humaniste/laïque, 'pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui'<sup>11</sup>). La réflexion et le dialogue interreligieux et interconvictionnel ont pris une place importante dans nos activités au sein du Groupe dit 3i (v. Annexe). De même les questions relatives à la place des religions et des courants de pensée dans une société devenue multiculturelle et multireligieuse. Ces activités répondent à un enjeu de cohésion sociale.

L'engagement au sein de l'Eglise et dans société, selon la vision d'une Eglise au service de l'humain sont pour nous indissociables. Nombre de problèmes ecclésiaux sont aussi des problèmes de société: la fermeture en Allemagne des centres catholiques de consultation pour les femmes enceintes en situation de détresse, les crimes sexuels commis par le clergé dans un grand nombre de pays et qui touchent la société tout entière. La citoyenneté dans l'Eglise et une Eglise citoyenne sont nécessaires à une société démocratique. Nous ne dissocions pas la promotion de l'égalité homme-femme dans l'Eglise et dans la société. L'Eglise ne peut prêcher la justice si elle ne la pratique pas

8 . V. réponse de la *Fédération des réseaux du parvis*

9 . V. réponse du RE/EN

10 DLE figure sur le site [www.we-are-church.org](http://www.we-are-church.org) comme membre français

11 Thème de l'assemblée 2009 du RE/EN

dans son sein (Paul VI ). C'est à travers le soutien à des organisations civiles que passent nos engagements sociétaux.

Nous nous efforçons en même temps de faire entendre dans notre Eglise et à l'extérieur -notamment auprès des institutions européennes- des voix catholiques émanant de la base et à ne plus laisser plus le 'micro' à la seule hiérarchie, dont la légitimité à parler pour tout le peuple est aujourd'hui de moins en moins reconnue: déclarations, communiqués, pétitions face à la politique conservatrice de la papauté : ordination des femmes, regroupements paroissiaux et promotion des communautés de proximité, soutien à des théologiens ou personnes sanctionnées, réactions à des ingérences dans la politique (v. Annexe).

### **Du point de vue organisationnel**

Les outils de communication et de visibilité qu'offre internet ont rendu possible et en même temps provoqué une intensification des relations de réseau. Nous évoluons donc parmi les courants catholiques conciliaires devenus un mouvement de mouvements. Le travail européen et international continu occupe plus de la moitié du temps de trois membres de DLE (qui compte un peu plus de 100 cotisants).

Le Collectif DLE, organe fondateur et lieu central de la vie de DLE jusqu'à ces dernières années, a peu à peu cessé de se réunir, l'activité se déplaçant vers des groupes de travail spécifiques. La question du maintien d'un lieu de rencontre, d'échange, de réflexion continue à retentir l'attention de l'association.

### **3. Coopération au sein du groupe (rencontres régulières, actions, rassemblements, échanges par Internet ?)**

DLE et FHE (Femmes et Hommes en Eglise) collaborent, selon une problématique commune des droits humains depuis les origines (v. 4. Liste des colloques et séminaires). Elles ont un certain nombre de membres communs. Elles sont engagées depuis plusieurs années dans un processus de rapprochement qui se concrétise par une intensification du travail conjoint et d'un partage des tâches.

DLE participe aux rencontres nationales (annuelles) des réseaux du parvis, qui permettent de développer des liens et des collaborations entre groupes.

La participation à l'activité du Réseau européen Eglises et Libertés et d'IMWAC est largement mentionnée dans le présent document.

Un site internet présente les principales activités de DLE: <http://droits-libertes-eglises.tk>.

### **4- Publications, revues, livres**

Actes de colloques (généralement internationaux et oecuméniques) :

1987 Droits et libertés dans les Eglises (forum fondateur de DLE)

1990 Démocratie dans l'Eglise, légitimité, modalités? avec dossier préparatoire, éd Temps présent

- 1993 Communauté Pouvoir Sacrement,  
 1995 Dans l'Eglise aussi des femmes sont ministres (avec FHE\_Genre en christianisme),  
 1996 Autorité et Résistances dans les Eglises, coéd. DLE FHE  
 1998 Eglise 2000 (faire réseau), éd. DLE  
 2000 Pour nos Eglises demain, les enjeux d'un statut d'association (avec le soutien de la Fédération des réseaux du Parvis), hors-série Parvis<sup>12</sup> n° 6  
 2003 L'Europe en quête de laïcité (en collaboration : Chrétiens pour une Eglise séparée de l'école confessionnelle, Nous sommes aussi l'Eglise, Espérance 54; publié avec le soutien de la Fédération des réseaux du Parvis)  
 2005 Faire Eglise autrement, Un monde autre, des communautés autres, h-s Parvis n°13 (en collaboration avec Femmes & Hommes en Eglise-Genre en christianisme

Livres Blancs , éd. DLE

*Pour une réforme des associations diocésaines selon l'esprit de Vatican II\_Ensemble responsables de la gestion économique des Eglises diocésaines,1995*

*Pour un statut associatif de l'Eglise catholique en France (Pour une nouvelle application de la loi du 9 décembre 1905, 1999*

Brochures, éd. DLE

*Un projet de constitution pour l'Eglise, RE/EN et ARCC, 1999*

*Des catholiques proposent une constitution pour l'Eglise, Hubert Tournès ,1999*

*Quelle mondialisation pour quels visages d'Eglise? Rencontre du Réseau européen Eglise de liberté 2001, coéd. avec Nous sommes aussi l'Eglise*

*Les nécessaires réformes de l'Eglise , Juan José Tamayo Acosta, 2002*

*Les communautés de base italiennes, XXVIIIè rencontre nationale, 2003*

## **5- Adresses à contacter (site internet, adresse électronique, nom, adresse postale, téléphone)**

<http://droits-libertes-eglises.tk>

[droits.libertes.eglises@grali.eu](mailto:droits.libertes.eglises@grali.eu)

Actuellement:

Hubert Tournès, président, François Becker et Alice Gombault vice-président-e-s, Raymond Godefroy, secrétaire général/trésorier

## **6- Contacts avec d'autres groupements (nationaux, internationaux) - nous nous intéressons plus particulièrement à des groupements dépassant le cadre de IMWAC et EN et aussi à ceux se situant hors de l'Europe**

-*Catholics for choice CFC* (associé avec le RE/EN)<sup>13</sup>, Association for the rights of Catholics in the Church (ARCC),

---

<sup>12</sup> . Revue Les réseaux des Parvis\_Chrétiens en liberté pour d'autres visages d'Eglise ([trimestrielle, hors-série semestriels, lettre périodique](#) , 68 rue de Babylone, [temps.present@wanadoo.fr](mailto:temps.present@wanadoo.fr)

<sup>13</sup> L'antenne européenne de CFC est membre du RE/EN

- des communautés 14: entre autres, Saint Luc (Marseille), 'association publique de fidèles', Communauté paroissiale San Stefano (Florence)
- des organisations de la société civile à la compétence desquelles nous pouvons faire appel, dont nous soutenons des actions ou avec lesquelles nous menons des actions communes : *Ligue française des Droits de l'Homme (LDH)*, *Ligue française de l'enseignement (LEEP)*, *Cercle Gaston Crémieux* (association de culture juive), *Manifeste des libertés*, (*association de culture musulmane*).

## 7. Aides dont vous auriez besoin et difficultés auxquelles vous avez à faire face

Insuffisance de contact avec les jeunes et jeunes adultes (deux problèmes distincts), due pour une part à une moyenne d'âge élevée de nos membres (génération 'Jean XXIII- Vatican II').

Médiatisation insuffisante de notre action, pour une part compensée par une présence sur internet. (sites).

## ANNEXE Centre de gravité de l'activité – Eglise Société

### 1. Actions relatives à des problèmes ecclésiaux

**Un programme de travail de longue haleine engagé dans les années 1990 'Faire Eglise autrement »**

- Livre blanc Pour une réforme des associations diocésaines<sup>15</sup> selon l'esprit de Vatican II, Ensemble responsables de la gestion économique des Eglises diocésaines, 1994
- Livre blanc pour un statut associatif de l'Eglise catholique en France, 1999
- Colloque européen 'Pour nos Eglises demain, enjeux d'un statut d'association, 2000
- Séminaire (à partir de 17 monographies de communautés) Faire église autrement, un monde autre, des communautés autres, 2005
- Préparation d'un ouvrage destiné à un large public et notamment aux paroisses. Titre provisoire 'Des communautés libérées par l'Evangile'<sup>16</sup>, (titre provisoire)
- Déclaration de catholiques de Droits et libertés dans les Eglises à l'occasion du centenaire de la loi de 1905 (régime des cultes), Revue Parvis, n°18, juin 2003
- Soutien apporté au rapport des dominicains néerlandais 'Eglise et Ministère' 2007

**Des soirées (mensuelles ou bimestrielles) autour d'une personne extérieure ou d'un livre ('caf'conf', 'caf'bouq'),** ouvertes au public (parisien) sur des thèmes d'actualité d'ordre religieux, philosophique, spirituel, culturel.

### Déclarations, communiqués, lettres ouvertes<sup>17</sup>

#### 2007

14 . V. liste de communautés, les unes dans l'institution ecclésiastique, les autres sans liens hiérarchiques (in 'Un monde autre, des communautés autres'. Il s'agit de relations ponctuelles à l'occasion d'une collecte de monographies

15 .Associations culturelles Loi de 1905

16 .Table des matières(provisoire) :1. L'Eglise et les attentes de notre monde ; 2. Faire communauté aujourd'hui dans la communion catholique ; 3.Rassemblés par Jésus; 4. Chrétiens chrétiennes du seuil, les clandestins (divorcés remariés); 5.Quatre barrières, comment les franchir? ; 5.1. Le cléricalisme latent ; 5.2 Confiscation masculine du pouvoir; 5.3 Mauvaise communication; 5.4 L'évangile discrédité; 6. Les disciples de Jésus s'organisent autrement pour vivre leur foi; 6.1 Célébrer (AG); 6.2 Engagements citoyens et solidaires

17 . Actions conjointes DLE FHE

*Lettre de catholiques aux évêques de France* (Pentecôte)<sup>18</sup>, adressée à chacun des 95 évêques, appelant à passer d'une politique de regroupement administratif autour du clergé restant, destructeur des communautés, à une promotion des communautés de proximité' (<http://droits-libertes-eglises.tk>)

*Lettre aux évêques de France* au sujet de l'injonction du président du Conseil pontifical Justice et paix faite aux catholiques de ne plus soutenir financièrement Amnesty International accusée d'encourager l'avortement à travers son action (lettre qui a reçu une réaction approuvative de la Commission française Justice et paix qui s'exprimait également de manière critique dans sa Lettre d'information de juin 2008),

*Communiqué* au sujet du *Motu proprio* libéralisant la messe tridentine

Ces prises de parole ont reçu le soutien d'un certain nombre d'associations de la Fédération des réseaux du Parvis.

## 2008

\*signature de la lettre ouverte du 25 juillet 2008 -soutenue par plus de 50 organisations et réseaux dans le monde- adressée par *Catholics for Choice* (CFC) à Benoît XVI à l'occasion du 40ème anniversaire de l'encyclique *Humanae vitae*. Publiée dans le quotidien le plus lu d'Italie, cette lettre a suscité de la part du porte-parole du pape des propos publics de caractère diffamatoire et esquivant les problèmes graves créés par l'encyclique. *Noi siamo chiesa* a publié une mise au point argumentée,

\*soutien, à l'occasion de son 10è anniversaire, à l'association allemande *Frauenwürde* (Mulieris dignitatem) créée par *Nous sommes Eglise*, Allemagne, et qui a mis en place 6 centres catholiques de consultation pour les femmes enceintes en situation de détresse, les évêques ayant été contraints de mettre fin à l'activité des centres diocésains dans le cadre du système d'Etat .

\*Signature, à l'appel de *Women's Ordination Worldwide* (WOW), de la pétition de soutien à *Louise Lears*, soeur de la Charité étatsunienne, qui milite pour l'ordination des femmes et relevée pour cela de ses fonctions pastorales paroissiales par l'évêque (2008),

\*Soutien à la lettre de l'association française *Plein jour* (août 2008) à Benoît XVI l'appelant à abolir le célibat obligatoire pour les prêtres et à mettre fin aux souffrances de leurs compagnes (2008).

\*Participation à la campagne de soutien, parrainée par le *Groupe de femmes prêtres catholiques*, à Roy Bourgeois, prêtre étatsunien menacé d'excommunication pour une homélie prononcée lors de la célébration de l'ordination d'une femme à la prêtrise.,

## Abus sexuels dans l'Eglise

Rapport d'ONG (*DLE-NSAE*) élaboré par l'équipe du magazine catholique conciliaire *Golias* ([www.golias.fr](http://www.golias.fr)), adressé à la Commission de l'ONU pour les droits de l'enfant - dans le cadre d'une action d'ensemble de *Catholics For Choice* (CFC), 2004, année où la France présentait son rapport quinquennal sur l'application de la convention sur les droits de l'enfant..

## 2. Principaux axes de l'engagement civique

### **Place des religions dans la société**

-Une *Déclaration des catholiques de Droits et libertés dans les Eglises* pour une nouvelle application de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat (décembre 1903): contribution au débat suscité dans tout le pays dans la société civile à l'occasion du centenaire de la loi de 1905<sup>19</sup>.

-Veille pour la laïcité aux plans national et européen au sein de l'*Observatoire chrétien de la laïcité (OCL)* dont DLE est membre fondateur avec une douzaine d'associations membres des réseaux du Parvis. La création de l'OCL est une conséquence du succès du colloque 'L'Europe en quête de laïcité' (2003, cf. 4). L'OCL a noué des contacts avec des personnalités et organisations françaises<sup>20</sup> ayant des buts semblables et avec des associations de culture juive et musulmane; il travaille au sein du RE/EN.

-Intervention au titre du Groupe 3i (v. Annexe) d'un membre de DLE à la conférence-débat au parlement européen sur la laïcité européenne, mars 2009 (François Becker);

-Participation aux côtés d'autres ONG aux travaux du Groupe de travail multipartis du parlement européen *Séparation de la religion et de la politique*. DLE (Hubert Tournès) y représente le RE/EN;

-DLE anime la réflexion du RE/EN sur les conditions d'une participation au dialogue structuré de l'Union européenne (UE) avec les organisations de convictions. Notre exigence est celle d'un dialogue selon les principes du Traité de Lisbonne en matière de démocratie participative pour le dialogue avec la société civile (Eglises comprises) .

### **Droits humains Immigration**

Tout au long de 2008 DLE a assuré un suivi par le RE/EN de la mise en place de la politique de l'UE en matière d'immigration (Directive 'Retour'; Pacte UE concernant l'immigration) ;

Intervention (François Becker) au colloque organisé par la Fédération Humaniste Européenne (FHE) avec le soutien de la Commission européenne pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

### **La Crise financière, économique et sociale**

DLE a préparé un projet de déclaration du RE/EN et d'IMWAC;

### **Activité interculturelle et interconvictionnelle**

La représentation du RE/EN au Conseil de l'Europe est assurée par DLE (FB) qui anime le *Groupe 3i (International interculturel et interconvictionnel)*. Ce groupe suscité par DLE et dont le RE/EN fait partie- réunit des personnes et associations de cultures ou de convictions chrétienne, juive, musulmane, humaniste<sup>21</sup> . Il s'est doté d'un groupe de conseillers (V. Réponse RE/EN).

.\*\*\*

19 Cette loi prévoit pour les cultes un statut spécifique d'associations culturelles qui doivent être conformes au droit canonique)

20 .Entre autres Fédération humaniste européenne, Ligue de l'Enseignement; associations françaises : Cercle Crémieux, Manifeste des libertés, Coordination française du Lobby européen des femmes) .

21 . Assisté de GerdWild (Christenrechte in der Kirche)